ESTIMATES

Canadian Centre for Occupational Health and Safety

2001-2002
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before 31 March and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2002-III-74

ISBN 0-660-61502-9

Canadian Centre for Occupational Health and Safety

2001-2002

Estimates

Report on Plans and Priorities

Approved

Claudette Bradshaw

Minister of Labour

Table of Contents

Section I: Messages

A. Minister's Message
B. Management Representation Statement

Section II: Departmental Overview

A. What's New
B. Mandate, Roles and Responsibilities
C. Departmental Objective
D. Planning Context
E. Departmental Planned Spending

Section III: Plans, Priorities and Strategies

A. Business Line Objective
B. Business Line Description
C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Section IV: Financial Information

Table 1: Source of Respendable and Non-Respendable Revenue
Table 2: Net Cost of Program for the Estimates Year 2001-2002
Table 3: Listing of Statutes and Regulations

Section I: Messages

A. Minister's Message

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) is dedicated to promoting the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment. It accomplishes this task by working diligently with employers, workers and federal, provincial and territorial governments.

As Minister of Labour, I am pleased to present the Report on Plans and Priorities of the Canadian Centre for Occupational Health and Safety for 2001-2002.

CCOHS works with its partners to provide the highest quality health and safety information to Canadians through its many programs, services and collaborative arrangements.

Health and safety is important to everyone, not just those active in the workforce. With this in mind, the Centre has been providing information and resources to Canadians, especially youth, to reduce the risk of injuries, illness and fatalities. CCOHS has enhanced its services by providing more practical and useful Internet services and through partnerships with educational institutions, to improve the teaching of health and safety.

The tripartite governance Council composed of labour, government and employers play a vital role in improving safe working conditions. Their continued support and partnership has provided the leadership, which enables CCOHS to provide the needed services to Canada.

The Centre is dedicated to providing the highest quality health and safety information and knowledge to workplaces throughout Canada.

The Honourable Claudette Bradshaw, P.C., M.P.
Minister of Labour

B. Management Representation Statement

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION ***Report on Plans and Priorities 2001-2002/Un rapport sur les plans et les priorités***	
I submit, for tabling in Parliament, the 2001-02 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.	Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-02 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.
To the best of my knowledge the information:	À ma connaissance les renseignements :
• Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.	• Décrivent fidèlement les mandat, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.
• Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*	• Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*
• Is comprehensive and accurate.	• Sont complets et exacts.
• Is based on sound underlying departmental information and management systems.	• Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
• I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.	• Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.
The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.	Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.
Name/Nom: Ken Hong Date: Feb. 9, 2001	

Section II: Departmental Overview

A. What's New

During the past year CCOHS has undertaken new initiatives to provide enhanced service to Canadians through expanded and improved Internet service. A new collaborative arrangement with the Canadian Health Network has also provided additional services. Safety information and resources directed at youth has also been a new focus.

B. Mandate, Roles and Responsibilities

Mandate

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) operates under the legislative authority of the *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act S.C., 1977-78, c. 29* which was passed by unanimous vote in the Canadian Parliament. The purpose of this Act is to promote the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment by creating a national institute (CCOHS) concerned with the study, encouragement and co-operative advancement of occupational health and safety for the benefit of all working Canadians.

Roles and Responsibilities

CCOHS is a source for unbiased technical information and expertise to support the efforts of governments, labour organizations, employers and individual Canadians to improve workplace safety and health.

Unbiased and credible occupational health and safety information is obtained from the cooperation of Canadian and worldwide sources. This information, applied directly as received or interpreted by critical analysis, is used by CCOHS to provide Canadians with a confidential free and current occupational health and safety Inquiries Service.

The resources and funds for supporting and providing these Inquiries Services are derived from a combination of provincial, territorial and federal government funding and monies received from the creation, production and worldwide sales of fee-for-service and revenue generating occupational health and safety products and services.

CCOHS functions as an independent departmental corporation under Schedule II of the *Financial Administration Act* and is accountable to Parliament through the Minister of Labour.

Table 1: Organization Chart

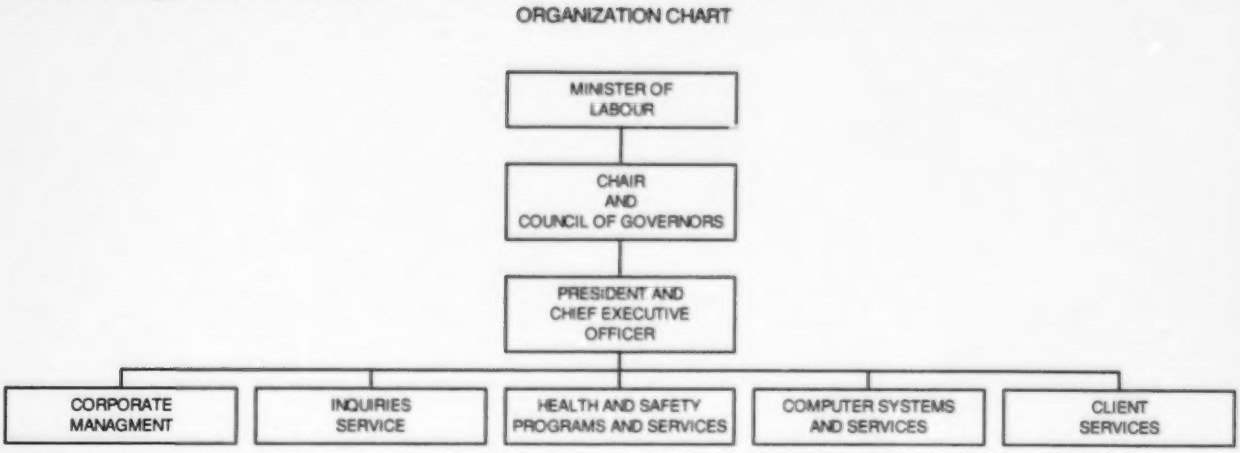

C. Departmental Objective

To provide Canadians with information about occupational health and safety which is trustworthy, comprehensive, and intelligible. The information facilitates responsible decision-making, promotes improvements in the workplace, increases awareness of the need for a healthy and safe working environment, and supports occupational health and safety education and training.

Strategic Priorities

CCOHS is governed and directed by a tripartite Council of Governors comprised of members from labour, business and government leaders representing their respective constituents across Canada. The Council meets three times a year to review policy and monitor the progress of CCOHS. In January 1997, the Council adopted the following set of guiding principles for the Centre's future, which have been supported by federal, provincial and territorial Ministers responsible for occupational health and safety:

The *Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act* allows the Centre to undertake a broad range of activities "to promote the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment".

The Council of Governors intends these principles to guide the Centre for the short to mid term and to allow for continued growth in cost-recovery.

1. The Council reconfirms its support and commitment to the CCOHS and the valuable role the Centre provides to Canada's workers and employers. Further, the Council recognizes the importance of its tripartite nature in governing the Centre.

The Centre is to continue to serve as a source of excellence for unbiased technical information and expertise to support labour, employers, and governments in maintaining safe and healthy workplaces.

The Centre is to continue to provide critical analysis and interpretation of occupational safety and health information.

Further, the three caucuses recognize the critical importance of maintaining a free inquiry service to support the right of working Canadians to a healthy and safe working environment.

2. The Council and the Centre shall communicate to respective Ministers regarding the excellence and role of the Centre in order to obtain broad public policy support and guidance.

3. The Council recognizes the high standard and non-partisan nature of the Centre's undertakings. It recommends the Centre continues in its consulting and research efforts, while meeting the test of fairness in a competitive world. Joint funding of projects that target key areas of information needs should be a special focus of these efforts.

   The Council urges all governments and other organizations to consider the Centre as a potential source of consulting and research services.

4. The Council urges governmental and non-governmental organizations, including labour and employers, to work in partnership with the Centre to provide public access to the Centre's CD-ROM, Internet and other services.

5. The Council recommends the Centre consider the future possibility of gathering and disseminating occupational health and safety statistical information.

6. The Council recognizes that the Centre has become a national repository for MSDS, and efforts to encourage companies to continue to supply data sheets to the Centre will continue, where practicable and feasible.

7. The Council recommends that health and safety materials are available in the form most useful to the user, including hard copy.

8. The Council encourages the development of partnerships, tailored to specific jurisdictions, that enhance the visibility and distribution of CCOHS information. This could also include co-operation between various government inquiry services.

9. The Council recommends that jurisdictions and others systematically provide all technical, research, guidelines, codes of practice, and best practices to the Centre.

D. Planning Context

CCOHS will continue its strategic alliances with the provinces, territories, labour organizations, employer groups and other organizations. Collaborative arrangements will continue to be used to maximize the support and awareness of CCOHS' services thereby enhancing our capabilities under the circumstance of limited financial resources. The Internet remains a key communication channel for reaching Canadians 24 hours per day / 7 days per week.

The financial situation of CCOHS has been an issue over the past 10 years in terms of the balance between appropriations and revenues from cost-recovered activities. In response to these issues a review of our cost recovery program and an evaluation of the program will take place in 2001/2002. We are hopeful that the outcome will provide the optimum balance between public services and user fees, while fulfilling the legislated mandate of CCOHS.

E. Departmental Planned Spending

Table 2: Departmental Planned Spending

($ Thousands)	Forecast Spending 2000-01	**Planned Spending 2001-02**	Forecast Spending 2002-03	Forecast Spending 2003-04
Gross Program Spending:				
President and Centre Staff	6,484	8,096	7,496	7,496
Less: Respendable revenue	4,100	5,841	5,841	5,841
Net Program Spending	**2,384**	**2,255**	**1,655**	**1,655**
Plus: Cost of Services Provided by other Departments or Agencies	320	320	320	320
Net Cost of Program	**2,704**	**2,575**	**1,975**	**1,975**
Full Time Equivalents	82	87	87	87

Section III: Departmental Plans, Results, Activities and Resources

A. Business Line Objective

To provide Canadians with information about occupational health and safety which is trustworthy, comprehensive, and intelligible. The information facilitates responsible decision making, promotes improvements in the workplace, increases awareness of the need for a healthy and safe working environment, and supports occupational health and safety education and training.

B. Business Line Description

The Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS) is Canada's national institute which promotes the fundamental right of Canadians to a healthy and safe working environment. CCOHS is independent from other federal and provincial departments and maintains a tripartite (labour, business, and government) governing council to help insure that intelligible, unbiased information is delivered to Canadians and their workplaces. The public service delivery of this information is provided via a toll free telephone and Internet delivery based inquiries service. A fee-for-service operation is also provided using the latest print and electronic technology. Information is gathered from numerous Canadian and international health and safety institutions thereby providing Canadians with the most comprehensive, current, and reliable information. Basic information services are offered to all Canadians. The fee-for-service business line is provided to Canadians and to more than 50 countries.

C. Key Results Commitments, Planned Results, Related Activities and Resources

Key Results Commitments	Planned Results	Related Activities	Resources ($ in millions)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
a national centre dedicated to the advancement and dissemination of unbiased information on occupational health and safety	➢ level of satisfaction with free inquiries service	➢ Provision of a free inquiries service via telephone, fax and e-mail	➢ $1.1	➢ $1.1	➢ $1.1
	➢ increase the availability of health and safety resources for Canadians	➢ Utilize the internet to provide service to Canadians	➢ $.1	➢ $.1	➢ $.1
	➢ world wide recognition as a leading contributor to the advancement of occupational health and safety	➢ Participate in collaborative projects with international organizations and sell products world wide	➢ $.3	➢ $.3	➢ $.3
	➢ level of satisfaction/confidence by labour, business and all levels of government in the quality and impartiality of the Centre	➢ Seek ongoing input through Council representation and participation in safety related organizations	➢ $ .02	➢ $ .02	➢ $ .02
	➢ increase the recognition of occupational health and safety as an important issue in educational institutions	➢ Promote health and safety through the academic support program, collaborative projects and other youth initiatives	➢ $.1	➢ $.1	➢ $.1

Section IV: Financial Information

Table 1: Source of Respendable and Non-Respendable Revenue

($thousands)	Forecast Revenue 2000-2001	**Planned Revenue 2001-2002**	Planned Revenue 2002-2003	Planned Revenue 2003-2004
CCOHS	4,100	5,841	5,841	5,841
Total Credited to the Vote	4,100	5,841	5,841	5,841

Table 2: Net Cost of Program for the Estimates Year 2001-2002

Net Planned Spending	8,096
Plus:	
Services Received without Charge	
Accommodation provided by PWGSC	320
Workers' Compensation coverage provided by Human Resources Development Canada	-
Salary and associated costs of legal services provided by Justice Canada	-
Total Cost of Program	320
	8,416
Less:	
Revenue Credited to the Vote	5,841
Revenue Credited to the CRF	-
Net Cost of Program	2,575
2001-02 Estimated Net Program Cost	2,575

Table 3: Listing of Statutes and Regulations

Canadian Centre for Occupational Health and Safety Act .....(R.S. 1985, c. C-13)

BUDGET DES DÉPENSES

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2002-III-74

ISBN 0-660-61502-9

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Exercice financier de 2001-2002

Budget des dépenses

Rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Claudette Bradshaw

Ministre du Travail

Table des matières

Partie I : Messages

A. Message de la ministre
B. Déclaration de la direction

Partie II : Vue d'ensemble du ministère

A. Quoi de neuf ?
B. Mandat, rôle et responsabilités
C. Objectif du ministère
D. Contexte de la planification
E. Dépenses prévues du ministère

Partie III : Plans, priorités et stratégies

A. Objectif du secteur d'activité
B. Description du secteur d'activité
C. Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources connexes

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles et non disponibles
Tableau 2 : Coût net des programmes selon le budget des dépenses pour 2001-2002
Tableau 3 : Listes des lois et règlements

Partie I : Messages

A. Message de la ministre

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) se voue à la défense du droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire. Il remplit ce rôle par son travail diligent auprès des employeurs, des travailleurs, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux.

En ma qualité de ministre du Travail, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail pour l'exercice financier de 2001-2002.

Le CCHST travaille avec ses partenaires à fournir aux Canadiens les meilleurs renseignements possibles en matière de santé et de sécurité grâce à son grand nombre de programmes, de services et d'accord de collaboration.

La santé et la sécurité sont importantes pour tout le monde et non seulement pour ceux qui font partie du monde du travail. Conscient de cela, le Centre offre aux Canadiens, et surtout aux jeunes, les renseignements et les ressources qui leur permettront d'éviter accidents, maladies et perte de vie. Le CCHST a amélioré ses services offerts par Internet en les rendant plus pratiques et plus utiles et en formant des partenariats avec des maisons d'enseignement, afin de mieux pouvoir répandre les connaissances sur la santé et la sécurité.

La direction tripartite du Conseil, où sont représentés la main-d'oeuvre, le gouvernement et le patronat, joue un rôle vital dans l'amélioration des conditions de travail au chapitre de la sécurité. Un leadership fondé sur l'appui et l'esprit permet au CCHST de fournir les services requis au Canada.

Le Centre offre donc des renseignements et des connaissances très utiles en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail du Canada.

L'honorable Claudette Bradshaw, P.C., M.P., ministre du Travail

B. Déclaration de la direction

MANAGEMENT REPRESENTATION/DÉCLARATION DE LA DIRECTION
Report on Plans and Priorities 2001-2002/Un rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

I submit, for tabling in Parliament, the 2001-02 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Canadian Centre for Occupational Health and Safety.

To the best of my knowledge the information :

- Accurately portrays the department's mandate, plans, priorities, strategies and planned results of the organization.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.
- I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Je présente, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-02 du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

À ma connaissance les renseignements :

- Décrivent fidèlement les mandats, les plans, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation.
- Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités.*
- Sont complets et exacts.
- Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.
- Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Name/Nom : Glen Hong

Date : Feb 9, 2001

Partie II : Vue d'ensemble du ministère

A. Quoi de neuf ?

Au cours de la dernière année, le CCHST a amélioré les services qu'il offre aux Canadiens par Internet et il en a augmenté le nombre. Un nouvel accord de collaboration avec le Réseau canadien de la santé permet aussi d'offrir d'autres services. Les renseignements et les ressources sur la sécurité destinés à la jeunesse sont une autre tâche.

B. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est régi par *la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail,* L.R.C. *1977-1978,* chap. 29, qui a été adopté à l'unanimité par le Parlement du Canada. Cette loi vise à promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ; elle a permis de créer un institut national (le CCHST) chargé d'étudier et de favoriser, notamment dans un cadre coopératif, l'hygiène et la sécurité au travail pour le bien de tous les travailleurs canadiens.

Rôles et responsabilités

Le CCHST est une source d'expertise et d'information technique indépendante qui appuie les efforts que déploient les gouvernements, les organisations syndicales et les employeurs afin d'améliorer la sécurité et la santé au travail.

La collaboration entre les sources canadiennes et internationales permet au CCHST d'obtenir des renseignements objectifs et dignes de foi sur l'hygiène et la sécurité au travail. Le CCHST se sert de ces renseignements tels qu'ils lui parviennent ou après analyse critique pour fournir aux Canadiens un service de renseignements confidentiel, gratuit et à jour sur l'hygiène et la santé au travail.

Les ressources et les fonds qui servent à fournir ce service de renseignements proviennent d'une part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et, d'autre part, des recettes découlant de la commercialisation à l'échelle mondiale des produits et services d'information sur l'hygiène et la sécurité au travail.

Le CCHST est, selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances*, un établissement public indépendant qui relève du Parlement par l'entremise de la ministre du Travail.

Tableau 1 : Organigramme

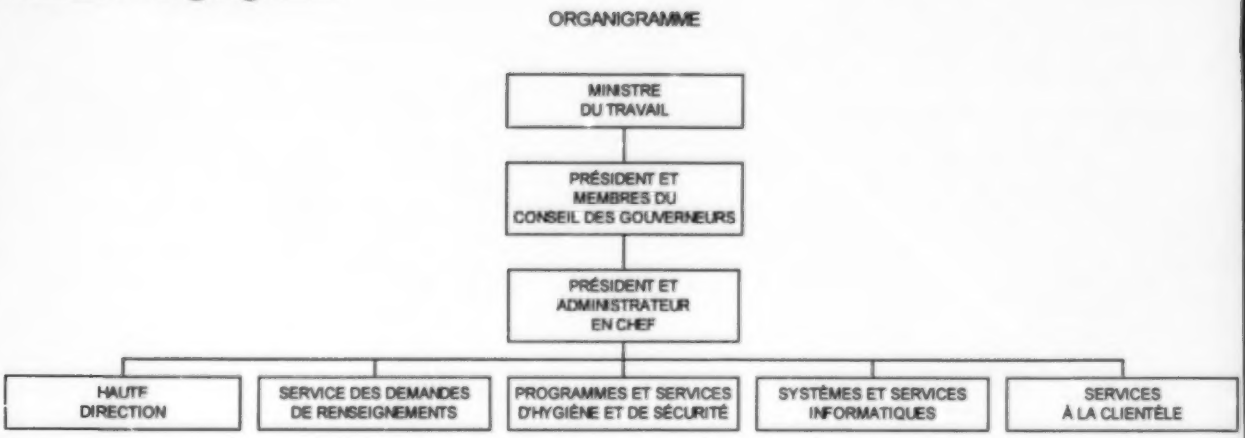

C. Objectif du ministère

Fournir aux Canadiens des renseignements sur les questions d'hygiène et de sécurité au travail. Cette information doit être complète, intelligible et fiable. L'information facilite les prises de décisions, favorise les changements sur les lieux de travail, sensibilise le public à la nécessité de jouir d'un environnement de travail sain et sécuritaire, et soutient l'education et la formation.

Priorités stratégiques

Le CCHST dirigé par un organisme tripartite, le Conseil des gouverneurs. Ce dernier est composé de travailleurs, d'employeurs et de leaders gouvernementaux représentant leurs électorats respectifs au Canada. Le Conseil se réunit trois fois par année pour examiner les politiques et évaluer les travaux du CCHST. Lors de sa réunion de janvier 1997, Le Conseil a formulé les principes directeurs suivants pour l'avenir du Centre; ces principes ont reçu l'appui des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'hygiène et de la sécurité au travail. Les voilà :

La *Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail* autorise le CCHST à entreprendre une large gamme d'activités afin de « promouvoir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire ».

Le Conseil des gouverneurs veut que les principes directeurs suivants servent de guide au CCHST à court et à moyen terme et qu'ils lui permettent d'avancer sur la voie du recouvrement des coûts.

1. Le Conseil réaffirme l'engagement qu'il a pris d'appuyer le CCHST et le rôle utile qu'il joue auprès des travailleurs et des employeurs canadiens. Par ailleurs, le Conseil reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le CCHST.

reconnaît l'importance d'une structure administrative tripartite pour le CCHST.

Le CCHST doit continuer à servir de source impartiale de renseignements techniques et d'expertise à l'intention des travailleurs, des employeurs et des gouvernements et ce, afin d'assurer la santé et la sécurité en environnement de travail.

Le CCHST doit continuer à fournir une analyse et une interprétation critiques de l'information relative à l'hygiène et à la sécurité au travail.

De plus, les trois groupes qui composent le Conseil reconnaissent l'importance cruciale de maintenir la gratuité du Service des demandes de renseignements afin de maintenir le droit fondamental des Canadiens à un environnement de travail sain et sécuritaire.

2. Le Conseil et le CCHST devront faire valoir aux ministres responsables la qualité et l'importance du rôle que joue le CCHST afin d'obtenir un large soutien au niveau des politiques et des directives gouvernementales.

3. Le Conseil reconnaît la grande qualité et la nature impartiale des activités du CCHST. Il recommande que le CCHST poursuive ses efforts de consultation et de recherche, tout en relevant le défi de l'impartialité dans un monde compétitif. Le financement conjoint de projets qui ciblent les domaines clés en matière de besoins d'information devraient faire l'objet d'efforts spéciaux de la part du CCHST.

   Le Conseil recommande vivement à tous les gouvernements et aux autres organisations de considérer le CCHST comme une source possible de services de consultation et de recherche.

4. Le Conseil recommande vivement aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, notamment les organisations syndicales et patronales, de collaborer avec le CCHST en vue de permettre l'accès public aux services offerts par le CCHST (sur CD-ROM, par Internet, etc.).

5. Le Conseil recommande au CCHST d'envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des renseignements statistiques sur l'hygiène et la sécurité au travail.

6. Le Conseil reconnaît que le CCHST est devenu un répertoire national pour les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), et qu'il doit poursuivre ses efforts en vue d'encourager les entreprises à soumettre leurs fiches techniques au CCHST dans la mesure du possible.

7. Le Conseil recommande que les ressources du CCHST soient disponibles sous la forme la plus pratique pour l'utilisateur, y compris sous forme de document papier.

8. Le Conseil encourage le CCHST à établir des partenariats adaptés aux entités qui en feront partie afin de promouvoir la visibilité et la diffusion de l'information du CCHST. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'une coopération entre les divers services de renseignements des gouvernements.

9. Le Conseil recommande que les gouvernements et autres entités fournissent systématiquement au CCHST tous les renseignements suivants : informations techniques, recherches, directives, codes de pratique et pratiques idéales.

D. Contexte de la planification

Le CCHST continuera de former des alliances stratégiques avec les provinces, les territoires, les organismes syndicaux, les associations d'employeurs et autres organisations. Les accords de collaboration continueront de venir en aide aux services du CCHST et à y sensibiliser les concernés au maximum, ce qui augmentera ses capacités malgré ses ressources financières limitées. L'Internet demeure le moyen de communication clé pour atteindre les Canadiens 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

La situation financière du CCHST fait problème depuis 10 ans pour ce qui est de la balance entre les crédits alloués et les recettes provenant des activités à recouvrement des coûts. En réponse à ces préoccupations, un examen et une évaluation de notre programme de recouvrement des coûts auront lieu en 2001-2002. Nous espérons que cela permettra au CCHST de doser services au public et frais d'utilisation tout en remplissant le mandat qui lui est imposé par la loi.

E. Dépenses prévues du ministère

Tableau 2 : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	**Dépenses prévues 2001-2002**	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Dépenses brutes du programme				
Président et personnel du Centre	6 484	8 096	7 496	7 496
Moins : recettes disponibles	4 100	5 841	5 841	5 841
Dépenses nettes du programme	**2 384**	**2 255**	**1 655**	**1 655**
Plus : coût des services fournis par d'autres ministères ou organismes gouvernementaux	320	320	320	320
Coût net du programme	**2 704**	**2 575**	**1 975**	**1 975**
Équivalents à temps plein	82	87	87	87

Partie III : Plans, priorités et stratégies

A. Objectif du secteur d'activité

Fournir aux Canadiens une information fiable, détaillée et intelligible sur l'hygiène et la sécurité au travail, information qui facilite la prise de décisions responsables, favorise l'évolution de l'environnement de travail, sensibilise les intéressés à la nécessité d'assurer un environnement de travail sain et sécuritaire et forme les assises des programmes d'éducation et de formation.

B. Description du secteur d'activité

Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) est l'institut national du Canada chargé de promovoir le droit fondamental des Canadiens à un milieu de travail salubre et sécuritaire. Le CCHST est indépendant des autres ministères fédéraux et provinciaux. Il maintient un conseil d'administration tripartite (travailleurs, employeurs, gouvernements) pour assurer la prestation aux Canadiens, dans leurs lieux de travail, d'une information compréhensible et impartiale. La prestation de cette information est assurée d'une part au moyen d'une ligne téléphonique sans frais pour répondre aux demandes de renseignements, et d'autre part au moyen d'un service payant qui fait appel à la plus récente technologie électronique et sur papier. L'information est fournie par de nombreux organismes canadiens et mondiaux voués à l'hygiène et à la sécurité au travail, ce qui met à la disposition des Canadiens l'information la plus détaillée, la plus actuelle et la plus fiable qui soit. Cette information est diffusée partout au Canada et dans plus de 50 pays.

C. Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources connexes

Principaux engagements	Résultats escomptés	Activités	Ressources connexes (en millions de dollars)		
			2001-2002	2002-2003	2003-2004
Centre national se consacrant à l'enrichissement et à la diffusion d'une information objective sur l'hygiène et la sécurité au travail.	➢ Niveau de satisfaction envers le service de renseignements gratuit. ➢ Accès accru des Canadiens aux ressources en hygiène et en sécurité.	➢ Fournir des renseignements gratuits par téléphone, par fax et par courrier électronique. ➢ Fournir des services par Internet aux Canadiens	➢ 1,1 $ ➢ 0,1 $	➢ 1,1 $ ➢ 0,1 $	➢ 1,1 $ ➢ 0,1 $
	➢ Reconnaissance mondiale pour sa contribution de premier ordre à l'avancement de l'hygiène et de la sécurité au travail.	➢ Participer à des projets conjoints avec des organisations internationales et vendre des produits dans le monde entier.	➢ 0,3 $	➢ 0,3 $	➢ 0,3 $
	➢ Niveau de satisfaction/confiance des travailleurs, de l'entreprise et de tous les ordres de gouvernement à l'égard de la qualité et de l'impartialité du CCHST.	➢ Apporter une contribution stable aux organismes s'occupant de sécurité en s'y faisant représenter activement par le Conseil.	➢ 0,02 $	➢ 0,02 $	➢ 0,02 $
	➢ Reconnaissance accrue de l'importance de l'hygiène et de la sécurité au travail dans les établissements d'enseignement.	➢ Promouvoir l'hygiène et de la sécurité grâce au programme de soutien à l'éducation, à des projets conjoints et autres initiatives destinées à la jeunesse.	➢ 0,1 $	➢ 0,1 $	➢ 0,1 $

Partie IV : Renseignements financiers

Tableau 1 : Source de recettes disponibles et non disponibles

(en milliers de dollars)	Recettes projetées 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
CCHST	4 100	5 841	5 841	5 841
Total porté au crédit	4 100	5 841	5 841	5 841

Tableau 2 : Coût net du programme pour le budget des dépenses 2001-2002

(en milliers de dollars)	**CCHST**
Dépenses nettes prévues	8 096
Plus :	
Services reçus sans frais	
Logement fourni par TPSGC	320
Plan d'indemnisation des travailleurs fourni par Développement des ressources humaines Canada	-
Honoraires et autres services juridiques défrayés par Justice Canada	-
	320
Coût total du programme	8 416
Moins :	
Recettes portées au crédit	5 841
Recettes portées au Trésor	
Coût net du programme	2 575
Coût net du programme estimé pour 2001-2002	2 575

Tableau 3 : Liste des lois et règlements

Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité .....(L.R.C. 1985, chap. C-13)